ONG Humanité Solidaire

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE

L'an Deux Mil Dix Neuf et le lundi 02 septembre à dix sept heures, les membres de l'ONG Humanité Solidaire se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au Restaurant le Sorrento, à Cotonou (Bénin).

Etaient présentes les personnes suivantes :

1. HOUEHOU Jean Silvere, membre
2. AHONOUKOUN Alvaro, membre et vice-président
3. AHOUANYE F. Marlaine, membre
4. DE CHACUS Ghislain, membre et président
5. AYAOGUN Carlos, membre
6. FAMBO J. Nadine, membre
7. HOUENASSOU Aballo Wilson, membre
8. EWAGNIGNON Aurore, membre
9. GBETCHEDJI Méchak, membre
10. IBIKOUNLE Adékambi Armand, membre
11. MAGNIDE Eddie, membre
12. NZOMO Stephane, membre
13. AGBANOU Narcisse, membre
14. SAH Donald, membre
15. HOUNSOU Olivier, membre
16. TEVI Kevin, membre
17. MOUSTAPHA Malaika, bénévole
18. HOUNKPATIN Hashim, invité (sympathisant)
19. AGOSSOU Ambroise, membre

Etaient absentes les personnes suivantes :

1. DE CHACUS Marius, membre
2. DE CHACUS Landry, membre
3. DE CHACUS Marlène, membre
4. GNIKOBOU Horace, membre
5. GNIKOBOU Aymeric, membre
6. DE CHACUS Laurindo, membre
7. TRAORE Habib, membre
8. ANAGONOU Lauras, membre
9. GBADAMASSI Achraf, membre
10. MOUSSE Ayate, membre
11. MOUSSE Nabil, membre
12. OSSENI Mazid, membre
13. ABADASSI Sènankpon Paterne, membre
14. SOME Dométior Bienvenue, membre
15. AZANDEGBE Crédo El-vi Séméko, membre

16. BEHANZIN Paoli, membre
17. DE CHACUS Cedrique, membre
18. MAGALAITOU Marius Balak, membre
19. AFFOGNON Christelle, membre
20. SOGBO Gilles Aurèle, membre
21. SATOGNON Félix, membre
22. HOUNKPONOU Roméo, membre
23. DE CHACUS Luc, membre
24. ZONON Lionel, membre
25. LOKOSSOU Andrea, membre
26. SODJINOU Nicaise, membre
27. TOUDONOU Saturnin, membre
28. AYENON Martial, membre
29. CHANCOCO Ginaud, membre
30. TOGBE Maurras Ulbricht, membre
31. EKANMIAN Brandon, membre
32. HADJAGOUN Emile, membre
33. TOHAN Perin Joris, membre
34. CONDE Mory, membre
35. GBESSOUNOU Davy, membre
36. LAWANI Gael, membre
37. ADANMAYI Harmonie, membre
38. DJEBOU Samuel, membre
39. AMOUSSA Mohamed Koudous, membre
40. GBEDIGA Pascal, membre
41. AGBLONON Harold, membre

Etaient représentés les personnes suivantes :

1. Félix SATOGNON par AHONOUKOUN Alvaro
2. DE CHACUS Marius par DE CHACUS Ghislain
3. MAGALAITOU Balak Marius par GBETCHEDJI Méchak
4. AYENON Martial par AYAOGOUN Carlos
5. DE CHACUS Laurindo par HOUNKPATIN Hashim
6. Cedrique D. EHOUZOU par FAMBO Juliette
7. OSSENI Mazid par MOUSTAPHA Malaika
8. GNIKOBOU Horace par HOUEHOU Jean Silvère
9. DE CHACUS Luc par AHOUANYE Marlaine
10. GBEDIGA Pascal par MAGNIDE Eddie
11. SODJINOU Nicaise par HOUENASSOU Wilson
12. TOUDONOU Saturnin par IBIKOUNLE Adékambi Armand
13. ZONON Lionel par NZOMO Stephan
14. LOKOSSOU Andrea par EWAGNIGNON Aurore
15. CHANCOCO Ginaud par AGBANOU Narcisse
16. AZANDEGBE Crédo El-vi Séméko par HOUNSOU Olivier
17. EKANMIAN Brandon par AGOSSOU Ambroise
18. AFFOGNON Christelle par SAH Donald
19. DE CHACUS Landry par TEVI Kevin

La convocation était envoyée en rappel à tous les membres 1 semaine avant.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des nouveaux membres et échanges sur les demandes d'adhésion
- Bilan des activités du mandat écoulé 2018-2019 ;
- Bilan de vérification des comptes ;
- Echange sur les projets en cours et à venir ;
- Proposition et adoption de nouveaux textes statutaires ;
- Renouvellement du bureau directeur ;
- Echanges concernant le contrat de gestion du siège de l'ONG ;
- Budget prévisionnel 2019-2020

Le secrétariat est assuré par Alvaro AHONOUKOUN, vice-président du Bureau Directeur. Le Président de séance, Ghislain DE CHACUS ouvre la séance à dix sept heures quinze minutes, souhaite la bienvenue à tous les membres et invités.
Après la distribution de l'ordre du jour, les participants se présentent avec un accent sur les nouveaux membres et les invités.

Au total, 17 membres de l'ONG étaient présents. 19 membres étaient représentés par des membres, un bénévole et un invité. 36 membres de l'ONG étaient présents ou représentés sur les 57 membres de l'ONG convoqués : le président déclare : « **le quorum est atteint. L'assemblée peut se tenir et délibérer valablement ».**

- **BILAN DES ACTIVITES DU MANDAT 2018-2019**

Le président a rappelé l'agenda des actions du mandat écoulé, en particulier le projet d'assistance à une famille handicapée d'AGLA, le projet villages pilotes pour le Mono (avec plusieurs sous-projets), la mise en place du nouveau siège de l'ONG, les journées de sensibilisation et de collecte de dons de sang sans oublier le Gala de charité.

Le président commente le tableau récapitulatif des actions exécutées au profit des communautés : chaque participant présent dispose du tableau récapitulatif des interventions de l'ONG sur sa table. Le président dit : « **Concernant les projets externes, l'ONG a exécuté essentiellement 6 actions** : l'ONG réalise habituellement un don chaque 3 mois à une structure en difficulté : cela a été respecté. Puis que nous avons réalisé un don en espèces d'une valeur de 30 milles

francs CFA au Sénégal pour la pouponnière des sœurs franciscaines. Ce don faisait suite à une interpellation du comité Miss Bénin Sénégal afin de venir en aide aux enfants en difficulté de ce centre. Les 2 autres dons ont eu lieu au Bénin et s'inscrivaient dans le calendrier du projet Mono. Il s'agissait d'un don de vivres, vêtements, uniformes scolaires et médicaments au Centre des sourds de SE d'une valeur estimée à 240 885 francs CFA. Ce centre accueille et héberge plusieurs dizaines d'orphelins. Ce dernier don était suivi d'un don de matériels médicaux au Centre de santé de SE d'une valeur estimée à 167 600 francs. Nous avons également réalisé une collecte de fonds pour une famille handicapée à AGLA suite à une interpellation du Centre de promotion Social de Gbegamey. Cette action nous a couté environ 110 milles francs CFA. Elle a consisté à équiper cette famille handicapée de chaises roulantes afin de faciliter l'autonomie de la mère et de ses enfants. Les journées de sensibilisation suivi de don de sang au profit de la banque de l'ANTS Atlantique-Littoral représentent la dernière grande action au profits des populations. Elle nous a coûté environ 52 milles francs CFA. Elle a mobilisé des sympathisants de l'ONG tel que le représentant de Arayaa (plate forme d'alphabétisation médicale). Un total de 26 poches de sang a été collecté parmi les 40 visiteurs. Les autres visiteurs n'étaient pas éligibles ou disposés à donner. Voilà ce que nous pouvons dire ! »

Dès lors, chacun des superviseurs s'étant rendu sur le terrain pour l'exécution de ces activités a pris la parole afin de fournir des détails importants pour comprendre les actions. Notons les interventions de Stéphane NZOMO, Silvère HOUEHOU, Alvaro AHONOUKOUN, Hashim HOUNKPATIN, Meshack GBETCHEDJI, Marlaine AHOUANYE et Carlos AYAGOUN pour ne citer que ceux là. Le débat était ouvert pour les critiques et les apports. Plusieurs autres participants se sont exprimés. Ils ont jugé faible la quantité de poches collectées. En effet cette année les sensibilisations étaient plus ciblées qu'en 2018 et pourtant il y a eu sensiblement moins de poches collectées. Cela serait dû à plusieurs paramètres liés au lieu de collecte, à la période choisie, à la relation entre les périodes de sensibilisation et le moment de la collecte et enfin aux raisons culturelles, aux manque de conscience communautaire mais aussi au faible niveau d'assurance des populations concernant la sécurité de la chaine de traitement et de distribution du sang. Il a alors été proposé que les sensibilisations soient à l'avenir plus ciblées. En pratique, il était recommandé de les faire aux

heures prévues pour la collecte de sang. Il a aussi été recommandé de choisir un autre lieu, par exemple des lieux fréquentés par les personnes inquiètes pour leur santé : la place des Martyrs, la place de l'étoile rouge, le stade de l'amitié. **Il a aussi été suggéré de réaliser une collaboration avec Arayaa afin d'améliorer la communication autour de cette activité grâce à des supports visuels / animations** afin d'expliquer l'utilité du don de sang. Il a aussi été suggéré d'impliquer d'avantage l'ANTS [1]afin qu'il y ait des communications plus explicites sur la sécurité du don de sang afin de rassurer les potentiels donneurs. Il a été recommandé d'augmenter l'implication de Dr Martial AYENON afin que la communication soit réussie.

Ensuite le président commente les actions préliminaires (Missions) à l'exécution du projet villages pilotes pour le Mono : chaque participant disposait du tableau récapitulatif des interventions sur sa table. Le président dit : « **nous avons réalisé globalement 9 missions sur le terrain avant la tenue du Gala de charité**. Ces missions ont consisté pour la plupart à collecter les informations nécessaires à l'exécution dudit projet. Elles ont couté environ 300 milles francs CFA sans compter les dons en nature et la participation de notre partenaire OFMAS dans le cadre du transport des personnes et des biens. Le Gala de charité a permis de récolter un peu plus de 3 millions comme entrée net à la date d'aujourd'hui. Cette somme n'inclue pas les promesses de don non encore tenues, mais non négligeables. L'organisation nous a couté environ 3 943 492 francs CFA ». Concernant les missions et le Gala de charité, il n'y a pas eu de remarque particulière en dehors du fait que les rapports n'ont pas été souvent faciles à avoir et que le transport a été tout de même difficile vue que l'ONG ne dispose pas de moyens de transport propre. **Ceci est en partie lié aux faibles niveaux de cotisation des membres.** Nous le verrons dans la suite.

En dehors de cela, le président a ensuite présenté les activités de fonctionnement de l'ONG. Il dit : « **l'aménagement et l'inauguration du nouveau siège de l'ONG représentait la principale activité en terme de fonctionnement de notre organisation.** Elle nous a couté environ 480 milles francs CFA. Rappelons que moins de la moitié des membres de l'ONG ont visité le siège. Pour être plus précis à peine 20 membres de l'ONG s'y sont déjà rendus sur les 60 membres environ que compte l'organisation. Vient ensuite les dépenses liées à la mise en place des caisses de don

[1] Agence nationale de la transfusion sanguine

de l'ONG dans les lieux publics : cela nous a couté environ 344 milles francs CFA pour environ **15 caisses confectionnées. Seulement 7 boites de don ont été disposées dans les lieux publics.** Une d'entre elles n'a jamais été prélevée avant d'être dérobée. Les 6 autres boites de don ont en moyenne été prélevées 2 fois dans l'année et ont permis de collecter environ 328 595 francs CFA à la date de cette AG. Les autres dépenses de fonctionnement incluent le déplacement, la communication, internet, la bureautique, la convivialité (eau ou collations), la conservation des archives, les nombreuses légalisations, le paiement des factures d'eau, d'électricité et le loyer du siège de l'ONG après l'inauguration et enfin les dépenses liées à l'adhésion de l'ONG à la Maison de la Société Civile. Rappelons aussi la dépense de 131 milles francs pour l'achat et le flocage des T-shirts et polos de l'ONG. Il faut remarquer que même la moitié des hauts commandés n'à pas encore été écoulée. Déjà parce qu'il y a un faible niveau d'engagement des membres de l'ONG. Cela n'est pas très motivant vue que personne n'a été contraint à s'engager. Cependant il y a espoir. »

Autre décision prise par l'AG[2] : **amélioration de l'intégration des membres et non membres aux activités de l'ONG grâce à un système de mailing continue afin d'informer tout les *followers* des activités en cours et à venir.** Pour cela, il a été recommandé d'utiliser les différents répertoires dont disposent l'ONG.

Enfin le président a fait remarquer que les journées de consultation médicale annuelles organisées par l'ONG n'ont pas eu lieu pour plusieurs raisons : « en premier, l'autorisation d'intervention socio-sanitaire à SE n'était disponible que très tardivement et plus précisément en mi-aout, c'est à dire en pleine préparation du Diner de charité. Aussi, l'accompagnement du centre de centre de la commune était insuffisant pour obtenir les autorisations nécessaires. Nous n'avions pas non plus obtenu l'autorisation du ministère de la santé. Aucun centre n'a aussi montré un engouement suffisant pour accueillir de telles journées ».

BILAN DE VERIFICATION DES COMPTES

[2] Assemblée générale

Présenté par le Dr Ghislain DE CHACUS. Dans sa prise de parole, il a présenté le nombre de membres enregistrés dans l'ONG Humanité Solidaire : 57 membres et environ 15 bénévoles.

Membres actifs

1.	MAGALAITOU B. Marius	Membre actif
2.	MAGNIDE Eddie A. L. A.	Membre actif
3.	OSSENI Mazid A.	Membre actif
4.	AGBANOU A. Narcisse D.	Membre actif
5.	AYAOGOUN Carlos A.	Membre actif
6.	AHONOUKOUN Wanignilo A.G.	Membre actif
7.	DE CHACUS Luc C. S.	Membre Actif
8.	EWAGNIGNON Aurore Samira	Membre Active
9.	AZANDEGBE Crédo El-vi Séméko	Membre Active
10.	ZONON Lionel Cadnel Jesugnon	Membre Actif
11.	HOUEHOU Jean Silvère	Membre Actif
12.	SAH Mahugnon Donald	Membre Actif
13.	LOKOSSOU Andréa L. S.	Membre Active
14.	SODJINOU Nicaise	Membre Actif
15.	TOUDONOU Saturnin	Membre Actif
16.	AYENON Oladé Martial	Membre actif
17.	CHANCOCO Ginaud	Membre actif

Membres sympathisants

1.	TRAORE P. Habib B.	Membre sympathisant
2.	GNIKOBOU Aymeryc	Membre sympathisant
3.	ANAGONOU M. Lauras	Membre sympathisant
4.	GBADAMASSI O. Achraf	Membre sympathisant
5.	MOUSSE Ayath	Membre sympathisante
6.	NZOMO Stéphane	Membre sympathisant
7.	TOGBE Maurras Ulbricht M.E.	Membre Sympathisant
8.	ABADASSI Sènankpon Paterne A.	Membre Sympathisant
9.	SOME Domètior Bienvenue	Membre Sympathisant
10.	EKANMIAN Brandon	Sympathisant
11.	Wilson ABALLO	Sympathisant
12.	AHOUANYE Fulgencia Marlaine	Sympathisante
13.	DAVAKAN Ehouédé Guy Fernand	Sympathisant
14.	HADJAGOUN Emile	Sympathisant
15.	TOHAN Perin Joris G.	Sympathisant
16.	CONDE Mory	Sympathisant
17.	AGOSSOU Ambroise	Sympathisant
18.	GBESSOUNON Sègbégnon Davy	Sympathisant
19.	LAWANI M. Deen Gael	Sympathisant
20.	ADANMAYI S. Harmonie C.	Sympathisante
21.	DJEBOU Dona Samuel	Sympathisant
22.	TEVI-BENISSAN Kévin Jean de Dieu	Sympathisant

23.	AMOUSSA Mouhamed Koudous	Sympathisant
24.	KANGNI EHOUZOU Théodora	Sympathisant
25.	BEHANZIN Paoli	Sympathisant
26.	GBEDIGA Pascal	Sympathisant
27.	AGBLONON Harold	Sympathisant

Membres fondateurs

1	DE CHACUS Coudjou J. D. G.	Fondateur
2	IBIKOUNLE Adekambi A.	Membre fondateur
3	SATOGNON Félix	Membre fondateur
4	DE CHACUS Marius	Membre fondateur
5	DE CHACUS Landry	Membre fondateur
6	DE CHACUS Marlène	Membre fondateur
7	GBETCHEDJI Meshack	Membre fondateur
8	FAMBO Juliette N.	Membre fondateur
9	GNIKOBOU Horace	Membre fondateur
10	DE CHACUS C. Laurindo	Membre fondateur
11	HOUNKPONOU Roméo	Membre fondateur
12	Cédric DE CHACUS ép. EHOUZOU	Membre fondateur
13	AFFOGNON Christelle	Membre fondateur

Bénévoles (volontaires)

1.	ADJANOHOUN Ulrich	Bénévole
2.	MOUSSE Adio Nabil	Bénévole
3.	HOUNLONOU Mahutin Jeannette	Bénévole
4.	HOUNGBO Aymé Houefa	Bénévole
5.	AYOSSO Oswaldo Baruck	Bénévole
6.	FIOGBE Thierry	Bénévole
7.	HOUNSOU M. Olivier	Bénévole
8.	HOUNKPATIN Scholastique	Bénévole
9.	HOUEDANOU Jonas	Bénévole
10.	ZOGBEZOU D. Akouete	Bénévole
11.	VITIN Alex	Bénévole
12.	AGUIAR Kolawole	Bénévole
13.	HODONOU Armand	Bénévole
14.	KOSSOU Georgy	Bénévole
15.	MOUSTAPHA Malaika	bénévole

Le nombre de membres s'étant acquittés des frais d'adhésion et des cotisations pour l'année 2018-2019

Cotisations et frais d'adhésion ONG HS 2019

COTISATIONS

1. Eddie MAGNIDE

2. Mazid OSSENI
3. Cedrique EHOUZOU
4. Marius DE CHACUS
5. Aurore EWAGNIGNON
6. Ghislain DE CHACUS
7. Laurindo DE CHACUS
8. Stéphane NZOMO
9. Alvaro AHONOUKOUN
10. Adekambi IBIKOUNLE
11. Luc DE CHACUS
12. Lionel Cadnel ZONON
13. Gilles Aurel SOGBO
14. Ambroise AGOSSOU
15. Keneth EHOUZOU
16. Saturnin TOUDONOU
17. Christelle AFFOGNON
18. Achraf GBADAMASSI
19. Lauras ANAGONOU
20. Balak MAGALAITOU
21. Andrea LOKOSSOU
22. Harold AGBLONON

Total des cotisations
25 000 x 22 = 550 000

Total 1 = 550 000 FCFA

FRAIS D'ADHESION

1. Kévin TEVI
2. Harmonie ADANMAYI
3. Brandon EKANMIAN
4. Donald SAH
5. Samuel DJEBOU
6. Perin TOHAN
7. Harold AGBLONON

Total 2 des frais d'adhésion
5 000 x 7 = 35 000 FCFA

Total 1 + 2 = 585 000 FCFA

Le président dit : « au moins 30 membres n'ont pas cotisé : cela fait environ 750 milles francs de financement propre qui manquent. Cela représente un véritable casse-tête vue que cela permet à l'ONG de fonctionner. »

Humanité Solidaire

	MONTANT INITIAL:	- 105 867	01-sept-18
Entrées			
	LIBELLES	MONTANTS	
	TOTAUX FRAIS D'ADHESION	35 000	
	TOTAUX COTISATIONS	550 000	
	TOTAUX DONS ESPECES	8 087 313	
	TOTAUX ENTREES	**8 672 313**	
Dépenses			
	LIBELLES	MONTANTS	
	TOTAUX DEPENSE PROJETS	4 843 477	
	TOTAUX DEPENSES ONG	1 177 481	
	TOTAUX DEPENSES	**6 020 958**	
Solde			
	TRESORERIE FINALE	**2 545 488**	

La trésorerie finale c'est la différence entre les entrées et les sorties de l'association. Elle est d'environ 2 545 488 FCFA pour le compte de cette année.

Le président prend la parole et dit : « la trésorerie finale de l'ONG est positive parce que le bilan du Gala de charité y a été ajouté. Si nous avions omis l'entrée d'environ 3 millions liée au Gala, alors la trésorerie finale reviendrait à environ - 650 milles francs CFA financés par moi même afin d'assurer la continuité des activités.

La Société OFMAS Internationale, s'est engagée à accorder à l'ONG une subvention semestrielle de 2 millions 500 milles francs CFA dans le cadre d'une convention de partenariat signée récemment. Grâce à cette promesse de financement, nous pourrons surement améliorer notre rapport budgétaire. Rappelons que si les cotisations étaient normalement versées, l'ONG serait plus autonome et indépendante pour son fonctionnement. Nous lançons ainsi un appel à tous les membres afin qu'ils honorent leurs engagements vis-à-vis de leur association ». Les autres membres ont pris la parole afin de proposer des méthodes visant à améliorer le recouvrement des cotisations.

Humanité Solidaire

➢ ECHANGES SUR LES PROJETS A VENIR

Les participants ont unanimement convenu de la nécessité de

- ⇒ faire des efforts supplémentaires afin d'améliorer le recouvrement des cotisations. Il a ainsi été recommandé d'encourager les versements mensuels de cotisation. Des méthodes de perception des fonds tels que le transfert mobile d'argent par MTN mobile money ou Momopay. **L'ONG dispose déjà d'un compte MTN mobile money mais pas encore d'un Momopay**. Cela ne devrait pas tarder vue les procédures enclenchées.
- ⇒ Ainsi l'un des principaux projets au plan interne, c'est la **constitution des listes de mailing** et des répertoires de contacts des membres et des followers afin d'améliorer l'efficacité des actions.

Le président dit :

- ⇒ Dans la nouvelle année ou nous entrons, **le principal projet consistera à construire les 2 points d'eau à DANKLO grâce aux financements reçus.**

⇒ Aussi **nous devrons travailler en différents comités afin que les autres sous projets du Mono ne soient pas abandonnés.**

⇒ La prochaine mission pour le Mono (mission 10) consistera d'une part à transmettre la conclusion de la collecte de fonds au chef de village de DANKLO, d'autre part à conduire la 3ème entreprise de travaux d'AVE[3] sur le terrain pour qu'elle propose un devis comparatif.

⇒ Après analyse et le choix de l'entreprise, nous devrons suivre étroitement les travaux jusqu'à leur terme.

⇒ Dans le domaine de la santé, nous devons signer une convention de collaboration avec Arayaa. Nous allons ouvrir une banque au siège afin de recevoir du matériel médical de première ou de seconde main au profit des centres ruraux. **Nous devrons diligenter une mission 11 dans les 3 UVS de SE** afin de mettre à jour leurs besoins pour que les prochains dons de matériels médicaux soient plus ciblés.

D'autres projets restent d'actualité :

⇒ L'Utilisation des Tests de Diagnostic Rapide (TDR) du paludisme restant à l'issue de la journée de consultation médicale du 25 Août 2018 ;

⇒ **Le projet de Journées Médicales Solidaires (JMS) édition 2020**. **Dr Andrea** LOKOSSOU avant cette AG avait proposé que cette activité se tienne à HADJOHOUN dans l'Ouémé. Nous avons aussi notre collègue **Dr Marius** MAGALAITOU qui a une connaissance des réalités de cette zone. Nous nous abandonnons ainsi à la motivation de nos collègues. Rappelons que ce sont les nouvelles réglementations du ministère, les complications inutiles liées à l'organisation de ces journées ainsi que le manque de dynamisme de certains agents de santé communautaires sur le terrain qui ont poussé l'ONG à réorienter sa politique de santé au profit des communautés. Le plus important pour nous, c'est de soigner ou d'aider à soigner. Si on nous permet de soigner, nous le ferons. Dans le cas contraire, nous allons aider à soigner ».

[3] Adduction villageoise d'eau

⇒ Dans le domaine du social, l'ONG va continuer à assister les centres d'accueil partenaires afin d'améliorer l'épanouissement des enfants pauvres et handicapés. Ainsi nous devrons relancer sur les réseaux sociaux une campagne de parrainage pour les enfants du Centre des sourds muets de HINDE.

⇒ Concernant la construction du module de 3 salles de classes prévue dans le projet Mono, les fonds nécessaires pour réaliser ces travaux en matériaux classiques s'élèvent à 20 millions de francs CFA. **Cependant, il n'est pas obligatoire d'utiliser des matériaux classiques. Des matériaux locaux ou de récupération (Conteneurs portuaires) peuvent être utilisés** durablement selon nos collègues ingénieurs (Ginaud CHANCOCO). Cela reviendrait moins cher. Ce qui manque actuellement ce sont des ingénieurs, disponibles et sur le terrain afin de travailler de concert avec nos collègues expatriés pour mettre sur pied une feuille de route pour les travaux.

Les projets oubliés seront abordés progressivement sur le groupe WhatsApp de l'ONG afin d'être exécutés au besoin. « Les projets seront rédigés et validés sur les fora afin d'être exécutés en 2019-2020 » rajoute le Président !

Le président dit :

- la gestion du siège de notre organisation pose plusieurs difficultés et nécessite un contrat de gestion afin d'offrir une présence régulière au siège, un cadre de concertation, de préservation des archives et des stocks, un espace commun de travail, de partage et d'échanges sur nos activités et nos idéaux. En accord avec notre AG un contrat de gestion du siège pourra être signé avec un membre actuellement associé au bureau. Il s'agit du membre ayant participé à l'aménagement du siège de l'ONG avec Félix SATOGNON (Secrétaire) et à sa conservation à ce jour. **Nous proposons que ce contrat de gestion soit conclu avec Jean Silvère HOUEHOU**. L'AG a ainsi validé ce projet.

Concernant les divers partenariats d'HS[4] avec d'autres associations ou institutions, les accords seront progressivement signés et établis dans le respect des textes statutaires d'HS[4] après approbation du bureau et échanges avec des membres actifs de l'ONG.

➢ REVISION ET ADOPTION DU NOUVEAU STATUT DE L'ONG

Le juriste présent : Jean de Dieu TEVI prend la parole et présente les anciens textes statutaires. Il rappelle qu'ils n'ont jamais été modifiés depuis la création de l'ONG ; qu'ils ont été adoptés afin de faciliter la mise en place de l'association dans de brefs délais et conformément aux procédures de la préfecture de Cotonou. Il rappelle que les travaux liés à cette révision ont commencé depuis plus d'un an et que des modifications avaient déjà été partagés à la précédente AG. **Il dit** « Ce qu'il faut retenir c'est que ces textes sont trop lourds et non adaptés au fonctionnement de notre association. Ils ont donc été simplifiés. Par exemple, dans l'article 7 la durée de l'organisation est fixée à 99 ans. Cette période bien qu'estimée n'est pas réaliste. Nous ne savons pas la durée ou l'issue de notre ONG. Ainsi dans le nouveau statut, aucune période n'a été fixée et la durée de l'ONG reste alors indéterminée. A l'article 9 portant adhésion, la dématérialisation des procédures d'adhésion pratiquée au sein de l'ONG depuis plus d'un an grâce au site web a été introduit afin de faciliter l'utilisation du présent document. A L'article 20, le statut actuel reconnaît 4 organes statutaires : **une AG, un bureau directeur, un commissariat aux comptes et un comité exécutif**. Il se fait que les 2 derniers organes n'existent pas en partie à cause de la taille de l'ONG mais aussi de son mode de fonctionnement. Ces 2 organes ont ainsi été supprimés pour faciliter l'utilisation du présent document. A l'article 41 portant composition du bureau directeur, il y avait 4 membres alors que dans la pratique notre organisation présente un bureau de 5 membres et d'autres membres associés au bureau sans que cela n'empêche l'organisation parce que chacun respecte ses prérogatives. Dans la pratique nous n'avons pas qu'un trésorier, nous avons aussi un récepteur permanent des fonds et dons en ligne. Le nouveau statut l'institut pour plus de clarté sur nos activités financières. Dans le même article, les mentions président et vice-président ont été

[4] Humanité Solidaire (ONG)

remplacés par directeur exécutif et vice directeur exécutif. Le président propose habituellement des membres pour occuper ces différents postes, et l'Assemblée générale valide ou conteste. Afin de préserver les idéaux de l'organisation, la fonction de président fondateur a été instituée. Il ne peut être élu parce qu'il s'agit d'une fonction historique, c'est le premier membre de l'organisation et c'est le représentant de l'organisation devant les tribunaux et les partenaires. Il agit en justice pour défendre les intérêts de l'association. Il peut néanmoins être remplacé par un président en cas d'absence prolongée ou de vacance de son post. Dans ce cas, c'est le bureau directeur qui convoque une AG extraordinaire afin de choisir une personne pour assurer les fonctions régaliennes du président. Le débat est. Ainsi ouvert pour vos analyses et remarques avant adoption ». Une discussion franche a permis aux participants de poser des questions au juriste, au président et d'analyser d'autres aspects du texte.

La présente AG a alors validé à l'unanimité et à mains levées le nouveau statut de l'ONG. Le président dit : « ces textes seront déclarés à la préfecture de Cotonou dans les 3 mois suivant cette réunion ». Le juriste prend la parole et dit : « la prochaine étape sera la simplification de notre règlement intérieur afin de l'adapter à nos réalités et de l'adopter à la prochaine AG ». Tous les termes du nouveau statut de l'ONG sont disponibles en annexe de ce procès verbal.

➢ RENOUVELLEMENT DU BUREAU EXECUTIF DE L'ONG

Le Vice-Président sortant a remercié l'Assemblée et a exprimé sa satisfaction quant aux actions menées et à l'avenir de l'organisation. Le président prend la parole et dit : « nous avons reçu la candidature de **Ghislain DE CHACUS** au post de directeur exécutif, celle de **Carlos AYAOGOUN** au post de Vice-directeur exécutif, celle de **Silvère HOUEHOU** au post de Secrétaire, celle de **Saturnin TOUDONOU** au post de trésorier et celle de **Eddie MAGNIDE** au post de percepteur des fonds et dons en ligne. Il y a-t-il d'autres candidats pour ces postes ? ». L'assemblée dans un silence consentant ne propose aucun autre candidat. Le président reprend la parole : « Il y a-t-il quelqu'un qui s'opposerait à l'élection d'un membre de ce nouveau bureau ? » l'assemblée générale a ainsi validé à mains levées et à l'unanimité l'élection du

nouveau bureau. Le président prend la parole et dit : « le nouveau bureau peut alors siéger et travailler ».

- **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019-2020**

Le président prend la parole et dit : L'Assemblée Générale n'a pas pu regrouper les éléments nécessaires au vote du budget prévisionnel. Cela est lié que fait que l'agenda des actions à venir n'est pas encore précis et nécessite d'être établi au sein du bureau exécutif et formalisé pour amendement et adoption ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance qui à démarré à 17 heure à pris fin à 20 heure 30 minutes.

Fait à Cotonou, le lundi 02 Septembre 2019

Ont signé

Le Président

Ghislain DE CHACUS

Le Secrétaire général

Alvaro AHONOUKOUN

(Son représentant)